

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TREIZE SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 13 SEPTEMBRE à 20h30

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Anne-Marie MATHIEU et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER

Pouvoirs :

Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Bernard ROMIER
Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Monia FAYOLLE
Elodie RELING donne pouvoir à Monia FAYOLLE
Laurence MEUNIER donne pouvoir à Pierre GRATALOUP
Renée TORRES donne pouvoir à Clément PERRIER
Eliane BERTIN donne pouvoir à Jacques MEILHON
Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à Fabienne TOURAINE
Marc ZIOLKOWSKI donne pouvoir à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 21

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8

CONVOCAION EN DATE : 7 septembre 2021

DATE D'AFFICHAGE : 17 septembre 2021

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) pour le déplacement de la cuve baptismale de l'église Saint-Roch

-----n° 2021/058

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du patrimoine,

VU l'arrêté du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles en date du 21 octobre 1963 portant classement parmi les monuments historiques de la cuve baptismale située au sein de l'église de Grézieu-la-Varenne,

CONSIDERANT que le projet de déplacement de la cuve baptismale au sein de l'église Saint-Roch est éligible à une subvention de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles),

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **APPROUVE** le projet de déplacement de la cuve baptismale au sein de l'église Saint-Roch de Grézieu-la-Varenne.
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat pour la réalisation de ce projet dont le montant est estimé à 2 498.00 euros HT.
- **DIT** que la dépense correspondante est prévue au budget 2021 de la commune.
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire pour signer le dossier de demande de subvention correspondant ainsi que tous les documents afférents.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

